

ANALYSE

Louafa au Club de L'Economiste

Le plan de «sevrage» de l'ONEE

◆◆◆

• Louafa promet de supprimer la subvention annuelle de 9 milliards de DH

• Le manque à gagner compensé par la révision des tarifs

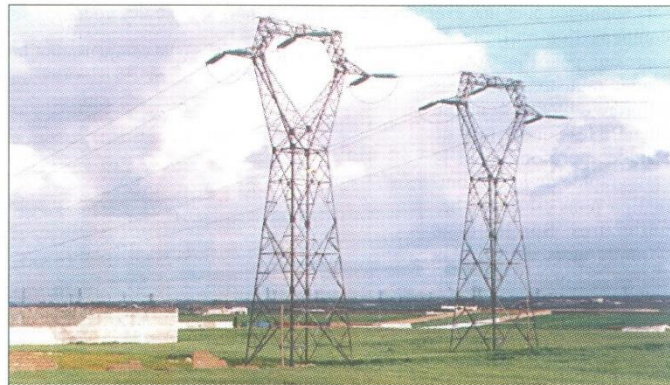
• Un contrat-programme en fixera les modalités

AUGMENTERA, augmentera pas? La grille tarifaire de l'électricité sera bel et bien révisée. Mais pas pour tout le monde ni tout de suite. Lors de son passage au Club de L'Economiste, Mohamed Louafa, ministre des Affaires générales et de la gouvernance, a annoncé de prime abord que la tranche inférieure ou égale à 100 kWh, qui

touche les ménages les plus modestes, ne sera pas augmentée. En revanche, au-delà, une nouvelle tarification sera adoptée. Mais elle ne sera autorisée qu'à deux conditions: «La signature d'un contrat-programme assorti d'un certain nombre d'engagements tels que l'amélioration de la gouvernance de l'Office, la révision de l'état du patrimoine de l'Office...», précise le ministre.

Une feuille de route dont la finalité est de permettre le désengagement de l'Etat à travers la suppression de la compensation de l'ONEE qui coûte au contribuable 9 milliards de dirhams par an. Le «manque à gagner» devant être compensé à travers le réajustement de la grille tarifaire. Le gouvernement avait commandité une étude à un cabinet international pour élaborer une nouvelle tarification. Ses conclusions consolident celles des experts nationaux.

La deuxième condition imposée à l'ONEE concerne le maintien d'un tarif préférentiel, pour la tranche des 100 kWh qui touche environ 4,5 millions de foyers.



Construites au départ comme solutions de secours en cas de risque de délestage, les centrales thermiques de Mohammedia et de Kénitra sont devenues des sites de production à plein régime. Le fuel spécial utilisé par ces centrales coûte à l'Etat 9 milliards de dirhams par an (Ph. ONE)

Le ministre insiste sur cette «tranche sociale» car, telle qu'elle est conçue, la grille tarifaire en vigueur est progressive et «inéquitable» car elle ne fait pas le distinguo entre petits et gros consommateurs. «Ce n'est qu'à ces conditions que le gouvernement assumera la responsabilité politique de la révision des tarifs, inchangés depuis 2009», ajoute Louafa.

Reste maintenant à régler deux problèmes. Le premier concerne les compteurs collectifs dans les logements loués à plusieurs résidents. Un phénomène courant dans les villes traditionnelles telles que Marrakech, Fès, Rabat... «Nous avons trouvé une formule mathématique qui sera inscrite dans le contrat-programme. L'objectif étant de permettre aux familles connectées au même compteur de ne plus payer leur consommation selon les tranches», annonce Louafa. La facture devrait donc être répartie sur le nombre de foyers connectés au même compteur.

Le deuxième porte sur les constructions «clandestines ou irrégulières». Jusqu'à présent, l'administration leur interdisait d'installer un compteur. Désormais, le gouvernement autorisera l'installation de compteurs provisoires à l'image des chantiers de construction. A charge pour l'administration de prévenir la prolifération de ces constructions anarchiques.

Le contrat-programme entre le gou-

vernement et l'ONEE est actuellement en négociation. Il prévoit un plan de désengagement de la compensation. Louafa ne s'est pas prononcé sur la date de sa signature.

Comment en est-on arrivé là? «Quand nous sommes arrivés au gouvernement le 3 janvier 2012, nous étions face à deux problèmes énormes: d'une part, la compensation et, d'autre part, les difficultés de l'ONEE. Il fallait donc trouver une approche pour régler ces difficultés», déclare-t-il. Le ministre rappelle qu'il y a quatre ans, l'ONEE avait investi dans la construction de deux centrales électriques de «secours» à Mohammedia et Kénitra. Deux infrastructures d'appoint, construites du temps où le Maroc n'était pas encore connecté au réseau électrique d'Espagne et d'Algérie. Elles ne devaient être mises en marche qu'en cas de baisse du courant ou de risque de délestage. Mais ces structures ont été détournées de leur rôle initial pour devenir des centrales de production. «Pour

un démarrage instantané en cas de baisse du courant électrique, ces centrales utilisent non pas le gasoil, mais un fuel spécial, qui coûte cher au budget de l'Etat», rappelle Louafa. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com